

**CAIPDV**  
**« COTE D'AZUR INDUSTRIE PLAINE DU VAR »**  
**« CLUB DES ENTREPRISES DE CARROS LE BROC »**

**SNCF RESEAU MISSION**

Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur  
Les docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
BP 85404  
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Carros, le 21 novembre 2016

Objet : Soutien construction Ligne Nouvelle PACA  
Nos réf. : MR/CR/ED/02.024

Monsieur,

Nous vous adressons la présente afin d'affirmer le soutien total de CAIPDV – Club des Entreprises de Carros le Broc au projet Ligne Nouvelle PACA.

Notre club d'entrepreneurs et d'industriels représentant environ 250 entreprises de la zone industrielle de Carros le Broc et de la zone artisanale de la Grave, travaille en effet depuis septembre 2009 sur la mise en place d'un PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises) dans le but d'améliorer l'accessibilité en transport en commun, ou avec tout autre mode de transport alternatif à la voiture, de nos deux zones d'activités.

Ce PDIE a permis la création de nouvelles lignes de bus desservant ces deux pôles d'activités mais également d'améliorer les lignes de bus existantes afin qu'elles soient adaptées aux besoins des salariés.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que ce projet de construction de la Ligne Nouvelle PACA est absolument indispensable pour la région PACA et pour le département des Alpes-Maritimes en particulier car ce projet participe au renforcement de l'attractivité du territoire des Alpes-Maritimes en le dotant d'infrastructures et de moyens de transport conformes aux besoins de ses habitants.

Rappelons seulement que le réseau ferroviaire existant dans les Alpes-Maritimes est totalement inadapté aux besoins actuels de ce département en termes de déplacements et de mobilité, engendrant de ce fait une saturation de ce réseau ainsi qu'une congestion routière et autoroutière sur une grande partie de ce territoire.

La création d'un « RER Azuréen » entre Nice et Cannes, la création d'une ligne entre Nice et Sophia Antipolis, le plus gros bassin d'emploi des Alpes-Maritimes, ainsi que la création de deux nouvelles gares dont l'une située à l'aéroport de Nice, deuxième plus grand aéroport de France après Orly, sont par conséquent des projets incontournables pour décongestionner les réseaux existants et faciliter le déplacement des habitants de notre département.

Nous tenons effectivement à rappeler que les entreprises ont pour obligation de mettre en place des actions dans le but de réduire l'accidentologie et de sécuriser les salariés.

La mortalité au travail a d'ailleurs beaucoup baissé entre 2004 et 2010 en passant de 1 600 à 541 morts.

Mais en 2012, 69 % des accidents de travail restent toujours liés au risque routier avec 386 décès et 12 % du nombre total d'accident du travail sont liés au risque routier avec 74 192 arrêts.

En 2004, deux tiers des accidents de travail mortels liés au risque routier concernaient les trajets domicile-travail.

La mise en œuvre de ces projets permettra également de réduire l'impact environnemental dû aux déplacements individuels motorisés.

La pollution atmosphérique, due principalement à l'utilisation de la voiture, entraîne effectivement des maladies respiratoires comme la BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive) et 16 000 morts par an, ce qui est cinq fois plus important que les morts sur la route.

La zone industrielle de Carros le Broc n'est pas directement connectée à la Ligne Nouvelle mais elle bénéficiera des retombées de la mise en œuvre de cette infrastructure. Le désengorgement de l'A8 permettra en effet d'améliorer l'accessibilité de la zone industrielle non seulement pour les salariés empruntant l'autoroute mais aussi pour les visiteurs, livraisons et expéditions. Pour que nous puissions également profiter de la gare nouvelle Nice Aéroport, une liaison en transport en commun performante devra être mise en place avec notre zone d'activités et un grand parc-relais devra être créé au niveau de ce pôle multimodal.

Ainsi, nous soutenons activement ce projet qui permettra de réduire le nombre de personnes utilisant un mode de transport individuel ainsi que les nuisances du trafic automobile et d'améliorer la fluidité sur les infrastructures routières.

Il est en effet indispensable de lutter contre la sédentarité et la pollution en privilégiant la mise en place de transport en communs répondant aux problématiques du développement durable, ce qui est le cas du transport ferroviaire.

En espérant que notre voix sera entendue,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre haute considération.

**Henri-Philippe LEPAGE**  
**Vice-président**

HPL